

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Dispositions générales

Le devis établi par l'entreprise RIM en 2 exemplaires a une validité de 1 mois à compter de sa date d'établissement. Son acceptation par le client dans ce délai est signifiée par sa signature. Un exemplaire du devis signé est conservé par le client et l'autre exemplaire remis à l'entreprise RIM. Un acompte dont le montant figure sur le devis sera remis à l'entreprise RIM. Toute remise de commande signée implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente.

### Taux de TVA

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

### Conclusion du marché

Le délai d'exécution des travaux court jusqu'à 12 semaines (hors congés annuels) à partir de la date de signature du contrat. Ce délai peut être prolongé en cas d'intempéries telles que prévues par la loi et rendant impossible le déroulement des travaux ou retard fournisseur non imputable à l'entreprise RIM.

L'entreprise RIM est assurée par une assurance Responsabilité et Garantie Décennale dont le numéro figure au recto de chaque devis et facture.

### Conditions des travaux

L'évacuation des déchets est assurée par l'entreprise RIM. Pour la bonne réalisation du chantier, le client mettra à disposition eau et électricité. Tous travaux supplémentaires non prévus sur le contrat donneront lieu à un devis complémentaire signé par le client avant leur exécution.

### Réception des travaux

La réception des travaux a lieu dès leur achèvement et sera faite par l'équipe de pose et le client avec ou sans réserve et sera formalisée par la signature de la feuille de chantier par le client. Les garanties commencent à compter à la date de réception figurant sur le procès verbal de la fiche de chantier. La signature du procès-verbal et le règlement intégral des travaux autorisent le client à prendre possession de l'ouvrage.

En cas de livraison non conforme, les réclamations devront être adressées à l'entreprise RIM dans les 48 heures suivant la date d'achèvement des travaux

### Conditions de règlement

À la commande, un acompte de 30% est demandé au client pour tout chantier hors vérandas.

À la commande véranda, un acompte de 30% est demandé au client, 60% au démarrage des travaux et 10% à la réception des travaux.

Le solde sera versé par le client à la réception des travaux à l'équipe de pose ou à la personne qui effectuera la réception.

Pour toute commande supérieure à 10 000 € TTC, 30% d'acompte à la signature, 50% au démarrage des travaux et 20% à la réception des travaux.

L'entreprise RIM se réserve le droit de demander le paiement d'acomptes au prorata de l'avancement des travaux

Les règlements à l'entreprise RIM se font par chèque ou par virement

En cas d'absence de paiement à la date portée sur la facture, l'entreprise RIM pourra demander des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal.

En cas de paiement par une assurance, un chèque de caution sera demandé au client d'un montant correspondant à la totalité des travaux.

Ce chèque sera encaissé par l'entreprise RIM sous huitaine après la date d'achèvement des travaux.

### Garanties

Les durées de garantie des produits installés par l'entreprise RIM sont définies sur la facture. Celles-ci s'entendent dans le cadre d'une utilisation normale et correcte du produit. L'entreprise RIM s'engage à livrer le produit conforme, le client s'engage à respecter les conditions d'application, les modes d'utilisation et les précautions d'entretien. Une réparation effectuée au titre de la garantie ne modifie en rien le terme de la garantie accordée lors de la fourniture du produit. La garantie ne couvre pas les utilisations anormales ni les conséquences d'un mauvais entretien, fautes de l'utilisateur, vandalisme, choc, chute, projection de produit, dégâts occasionnés par les intempéries (foudre, etc..) ou brûlures de toute nature.

### Réserve de propriété

Les marchandises fournies restent la propriété de l'entreprise RIM jusqu'à leur paiement intégral – loi 80-335 du 12 mai 1980

### Utilisation photos travaux

Le client autorise expressément l'entreprise RIM à publier sur tout support de communication (site internet, catalogue, brochure, publication publicitaire...) les photos prises uniquement dans le cadre des travaux effectués par l'entreprise RIM et ce, sans aucune contrepartie.

Dans le cas contraire, le client doit informer l'entreprise RIM par écrit de son non-accord de diffusion sur tout support de communication, par téléphone ou par mail à [rimcommercial@rim-alu-pvc.com](mailto:rimcommercial@rim-alu-pvc.com)

### Médiation

En cas de litige ou de désaccord dans l'application du présent contrat, le consommateur adressera une lettre en RAR à l'entreprise qui aura 15 (quinze) jours pour la prise en compte de la demande, passé ce délai le consommateur peut saisir le médiateur pour trouver un accord amiable et gratuit.

Le consommateur a la possibilité de recourir à la procédure de Médiation de la Consommation Articles L611-1 et suivants Code Consommation :

BATIRMEDIATION CONSO [contact@batirmediation-conso.fr](mailto:contact@batirmediation-conso.fr) tél. 0768465909 par courrier : 834 chemin de Fontanieu 83200 Le Revest les Eaux

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, en référence des lois françaises applicables et attribution de juridiction du ressort du Tribunal Judiciaire où des instances compétentes.

### Règlementation Générale de Protection des Données Personnelles

Vos données personnelles ont été transmises à RIM dans le cadre d'une prise de contact sur notre site ou par toute autre forme. La réglementation, entrée en vigueur le 25 mai 2018, a pour ambition de vous permettre de disposer d'une meilleure information sur l'utilisation qui est faite de vos données personnelles. Vos données personnelles sont conservées par RIM uniquement dans le cadre des échanges commerciaux et ne sont, en aucun cas, communiquées à d'autres fins que ceux-ci.